

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCALM**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance extraordinaire, ce 24 novembre 2022 à 9 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance les conseiller(ère)s:

Denis Courte Suzanne Dyotte Huguette Drouin Richard Pépin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Steven Larose.
Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-11-198

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 novembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU TOURISME – QUÉBEC

22-11-199

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide au tourisme aide les entreprises et les organismes touristiques à adapter leurs activités pour répondre aux exigences en matière de santé publique, tout en investissant dans des produits et des services pour faciliter leur croissance future;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis vise à y déployer un réseau de 10 stations libre-service de vélos hybrides dans l'objectif d'élargir l'offre et l'affluence sur le circuit cyclable et d'interconnecter cette infrastructure touristique à différents noyaux villageois qui développe leur offre commerciale, touristique et culturelle avec, notamment la route des belles histoires;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera largement supporté par les partenaires du milieu, dont les municipalités participantes, la MRC des Laurentides, la Corporation de développement économique, le Parc Éco, ainsi que des partenaires privés;

CONSIDÉRANT QUE la consolidation de l'offre d'activités récréotouristiques par la MRC des Laurentides et ses partenaires et le déploiement de nouvelles activités comportent des bénéfices au niveau de la santé et de l'environnement, en faisant la promotion de l'activité physique, du tourisme durable et des saines habitudes de vie, en plus de mettre en valeur une composante identitaire très forte de la MRC des Laurentides, à savoir la beauté de ses paysages, de son territoire et de son terroir;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorisera grandement la circulation des excursionnistes entre le corridor aérobique et les noyaux villageois des municipalités à l'ouest du territoire. Ce faisant, il permet de contribuer à l'essor de leurs commerces, la popularité de leurs attraits et de leurs évènements;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorise en soi la découverte du corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2023-2024, le Corridor aérobique sera rattaché à la piste linéaire du P'Tit Train du Nord, d'une municipalité située à l'ouest jusqu'au tronçon situé à la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la notoriété du PTDN est à l'échelle nationale et internationale;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle boucle sera utilisée par les mêmes usagers et la nécessité de mettre à leur disposition les vélos adéquats pour emprunter cette boucle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'autoriser le directeur général, Michael Doyle, à effectuer et déposer la demande d'aide financière au montant de 500 000 \$ à Développement économique Canada dans le cadre du Fonds d'aide au tourisme - Québec;
- D'autoriser le directeur général à signer tous documents afférents à ladite demande.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. **VARIA**

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions est offerte

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 24 novembre 2022.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier

22-11-200